

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le trente et un mai deux mil treize à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 24 mai 2013 adressée par M. Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

Pouvoirs : M. DUPUIS Alain à M. CORGER Hervé
Mme BERNARD Sylvie à Mme DEBAIN Christiane
M. BOILE Antoine à M. FOURNIER Michel
Mme FAYARD Monique à M. ASTIER Raymond

Excusée : Mme MITON Sophie

Secrétaire de séance : M. CHAPEY Gérard

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- Signature de contrat : location de benne à déchets verts

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Jurys d'assises 2014
- Composition du Conseil communautaire
- Services périscolaires : création de contrats « Emploi Avenir »:
- Virement de crédits
- Emprunt
- SIEG : adhésion de la Communauté de communes Pays deSt-Eloy
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

1/ JURYS D'ASSISES 2014

Le tirage au sort issu de la liste électorale permet de désigner six habitants de la commune pour participer aux jurys d'assises :

FAURIE Didier	8 allée des Mésanges
AUBERGER ép. ROBERT Jacqueline	28 rue des Dômes
BARBALAT ép. RODRIGUEZ Christine	23 rue des Ouches, Puy Chany
PENAY ép. BOURDILLON Florence	6 rue des Marronniers
GALIEN ép. FAURE M.-Hélène	2 impasse des Pradeaux, Epinet
VALETTE Alban	8 allée des Blés d'Or

2/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE LIMAGNE D'ENNEZAT : composition

M. le Maire expose :

Vu la proposition du Bureau relative à la composition de l'Assemblée communautaire ;

Considérant la modification des dispositions relatives à la composition des Assemblées délibérantes des Communautés de communes et d'agglomérations par la Loi de réforme des

collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la Loi relative à la représentation communale des Communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012 ;

Considérant qu'à compter du renouvellement général des Conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des Communautés de communes et d'agglomération sont établis :

- soit par accord des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne arrêtée au vu du tableau défini à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les deux cas, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

Considérant que la Loi de réforme des Collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux, il est procédé à la détermination de la composition des organes délibérants selon les modalités fixées à l'article L.5211-6-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce qui implique que l'échéance pour la délibération des conseils municipaux des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération est fixée au 30 juin 2013,

M. le Maire propose :

- de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du Conseil de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat égal à 33 ;
- de fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :

	Communes	Population municipale (sans double compte)	Nb de délégués	% du nb total de sièges
COMMUNAUTE DE COMMUNES LIMAGNE D'ENNEZAT	Chappes	1507	3	9,09%
	Chavaroux	452	2	6,06%
	Clerlande	418	2	6,06%
	Ennezat	2395	4	12,12%
	Entraigues	634	2	6,06%
	Lussat	899	2	6,06%
	Martres-sur-Morge	556	2	6,06%
	Les Martres-d'Artière	1982	3	9,09%
	Malintrat	941	2	6,06%
	Saint-Beauzire	2106	3	9,09%
	Saint-Ignat	780	2	6,06%
	Saint-Laure	490	2	6,06%
	Surat	533	2	6,06%
	Varennes-sur-Morge	402	2	6,06%
	Total :		33 sièges	

VOTE : POUR : 17, ABSTENTION : 1 (M. PEREZ)

3/ SIGNATURE de CONTRAT : location de benne de déchets verts

M. Boissat expose :

Suite au désengagement de l'entreprise précédente, et après consultations, la commission propose de retenir la SARL RECCHIA Dominique pour la mise en place d'une benne de récupération des déchets verts municipaux aux tarifs suivants :

- **Location d'un container à déchets verts de 25 m³ :**

- Location mensuelle forfaitaire de 85 € HT (pas de location mensuelle forfaitaire si la fréquence d'enlèvement est de 2 fois par mois)

- **Mise en décharge :**

- Frais de transport, soit 85 € HT par transport effectué ;

- Taxe de décharge, soit 61 € HT/tonne (tarifs fixés par Clermont-Communauté, qui peuvent varier en cours d'année)

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 2 ans à dater de ce jour.

Ces tarifs peuvent être révisables. En cas de variation de ceux-ci, un avenant au contrat sera établi au moins deux mois avant l'application des nouveaux tarifs.

M. Boissat propose d'adopter la proposition ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

4/ SERVICES PÉRISCOLAIRES : Création de contrats « emploi avenir »:

Suite à la mise en place du nouveau rythme scolaire et au départ de deux personnes, M. le Maire propose à l'assemblée de créer deux contrats « Emploi Avenir » pour la rentrée de septembre.

Il s'agit de contrats destinés :

- au service de restauration scolaire,
- au service périscolaire.

L'assemblée autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

5/ VIREMENT DE CREDITS

➤ Suite à la réfection totale du toit de la halle, il convient de transférer en investissement au budget 2013 la somme de 13 460 €, initialement prévue en fonctionnement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

➤ Des frais nous ont été facturés pour un montant de 2 €, faisant suite à des cautions impayées (chantier des vestiaires du stade). La somme de 2 € doit donc être transférée du compte 61522 au compte 678.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

6/ EMPRUNT

M. Perez expose :

La municipalité a engagé un programme de rénovation et d'extension de l'école.

Pour mener à bien le financement de ce projet, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 600 000 €.

Plusieurs organismes bancaires ayant été consultés, la commission propose de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

Montant du prêt	600 000 €
Taux fixe	3.35 %
Durée	15 ans
Echéances	Constantes
Périodicité	Annuelle
Frais d'acte	600 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

7/ SIEG : adhésion de la Communauté de communes Pays de St-Eloy

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la délibération du comité syndical du SIEG en date du 23 mars 2013, décidant de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, qui en a fait la demande, au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le Maire indique ensuite aux membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'article L5212.17 du CGCT, et en tant que commune membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur l'adhésion de cette collectivité.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage public,
- prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2014.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

8/ INFOS SUR LES COMMISSIONS

- 2^{ème} Commission « Aménagement du territoire, Services Techniques » :

➤ M. P. BOISSAT informe que des camions de concassé vont être mis à la disposition des agriculteurs pour boucher les trous dans les chemins.

➤ Fuite d'eau après compteur :

M. M. FOURNIER informe que dans le cadre des problèmes de fuites d'eau chez les particuliers, nous avons demandé à notre délégataire de bien vouloir appliquer la règle suivante concernant la facturation pour la part assainissement sur les mètres cubes d'eau consommée : il convient de calculer à partir du volume d'eau correspondant à la moyenne des volumes consommés des trois années précédentes (hors année de la fuite).

Il convient de ne prendre en compte que les dossiers ayant fait l'objet d'un dégrèvement de la part des services du Syndicat Plaine de Riom.

➤ Assainissement collectif :

M. M. FOURNIER expose que la commune a engagé une étude de faisabilité pour créer un réseau séparatif destiné à recevoir les eaux usées des hameaux de Tarnat et de Puy-Chany. La collectivité a demandé au cabinet SAFEGE (chargé de l'étude) de proposer plusieurs scénarios, pour le tracé du réseau, pour le traitement des eaux collectées, et de communiquer le montant prévisionnel des travaux. Cette étude a été rendue, la collectivité va poursuivre dans les prochains mois sa réflexion pour déterminer le scénario le mieux adapté et au meilleur prix pour l'investissement, et le meilleur prix pour le fonctionnement futur. Nous devons également travailler sur le financement de ce projet (part communale, répercussion sur la facture d'eau des

usagers, montant de l'emprunt et montant des subventions). Une fois le montage financier arrêté, la collectivité pourra se prononcer sur l'année de réalisation de ces travaux.

- 4ème Commission « Activités Sportives –Vie Associative –Jeunesse » :

➤ Mme Y. CHERASSE informe que la deuxième tranche du mur d'escalade est terminée, sur une hauteur de 9 mètres.

- 5ème Commission : « Administration générale » :

➤ Mme P. RASTOIX informe que l'INSEE a mis en place un programme de contrôle de la collecte des informations du recensement réalisé en janvier et février 2013. Ces contrôles auront lieu du 28 mai au 12 juin 2013, et seront confiés à une enquêtrice de l'INSEE, Mme Joëlle MAEGHT. Un certain nombre d'adresses ont été sélectionnées, et les contrôles vont nécessiter de prendre contact avec les habitants soit par visite au domicile soit par téléphone.

9/ INFOS INTERCOMMUNALES :

➤ M. FOURNIER indique que les bâtiments communautaires réalisés à Ennezat sont maintenant terminés. Le personnel a intégré ses nouveaux locaux, à savoir le siège de la Communauté de communes, les ateliers de la Communauté et l'école de musique. L'adresse postale est la suivante : 1 rue Jean-Ferrat, 63720 Ennezat.

Au Biopôle les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux sont en cours de réalisation pour desservir la crèche et le restaurant d'entreprise. Les conditions climatiques de ce début d'année ont perturbé les travaux et allongé les délais.

En septembre est prévue la réalisation d'un rond-point sur la route départementale D6 pour faciliter l'accès au site.

➤ Aire de covoiturage sur le giratoire du Biopôle :

Une présentation du projet est prévue jeudi 13 juin prochain.

➤ Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) :

Le cabinet Etudes Actions retenu pour ce travail sera reçu jeudi 6 juin pour lancer cette opération. Chaque commune devra désigner un représentant qui pourra suivre l'évolution de ce dossier.

10/ QUESTIONS DIVERSES

➤ Formation professionnelle :

M. M. FOURNIER : le Centre national de la fonction publique territoriale a développé un programme de formation ayant pour objectif un service de formation de proximité adapté aux attentes des collectivités et des agents. Un périmètre géographique a été défini pour permettre aux petites structures d'accéder à la formation au plus près du personnel.

En début d'année 2013 une première rencontre avait été organisée pour définir le périmètre d'intervention, pour mettre en place un comité de pilotage composé d'élus et d'agents, et de préparer la rencontre avec les agents par corps d'activités afin de recenser leurs attentes. Le comité a défini trois corps d'activités principaux, à savoir : personnel des écoles ; personnel de restauration ; personnel administratif et technique.

Le programme 2014 de formation est en cours de réalisation, quelques stages seront organisés sur notre commune.

➤ Plan Local d'Urbanisme :

M. le Maire informe l'assemblée que la préfecture nous a informés par courrier que les documents d'urbanisme étaient entachés d'irrégularités. Le cabinet Saunier a été contacté pour corriger ces erreurs. Les nouveaux documents seront validés prochainement.

DATES À RETENIR :

3 juin 2013 : Commission scolaire

6 juin 2013 : CCAS à 20h

11 juin 2013 : Bureau municipal

13 juin 2013 : Commission Culture à 20 h

18 juin 2013 : Ecole : Réunion publique à 20h

19 juin 2013 : Don du sang

20 juin 2013 : Conseil municipal à 20 h

26 juin 2013 : ZPH : réunion publique à 20 h

La séance est levée à 22h 15.